

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2025/008
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 mars 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 7 mars à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Christian PROVILLE, Nicole CHADELAUD, Sophie LE GAL, Christian TALLET, Sylvain THOMAS, Julien CURNIER, Charles WACHENHEIM, Christelle RAMA,
Absents : Emmanuelle MAIGNE, Marianne ROCHE, Florent VAUDON, Jean-Pierre CHALARD, Sylvain LACOUR

Pouvoirs :

Emmanuelle MAIGNE a donné pouvoir à Sylvain THOMAS
Jean-Pierre CHALARD a donné pouvoir à Nicole CHADELAUD

Secrétaire de séance : Christian PROVILLE

2025-008

Modification des délégués auprès des organismes intercommunaux

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de renommer les délégués auprès des organismes intercommunaux auxquels la commune adhère :

Parc Naturel Régional (PNR)

Délégué titulaire

2 Délégués suppléants

Sylvain LACOUR

Julien CURNIER, Emmanuelle MAIGNE

SEHV

Délégué titulaire

Délégué suppléant

Jean-Pierre CHALARD

Charles WACHENHEIM

SIVU LES HAUTS DE TARDOIRE

2 Délégués titulaires

2 Délégués suppléants

Christian TALLET, Julien CURNIER

Emmanuelle MAIGNE, Sylvain LACOUR

SIAEP VAYRES et TARDOIRE

2 Délégués titulaires

2 Délégués suppléants

Jean-Pierre CHALARD, Charles WACHENHEIM

Julien CURNIER, Nicole CHADELAUD

ADIL

Délégué titulaire
Délégué suppléant

Sophie LE GAL
Charles WACHENHEIM

A TEC

Déléguée titulaire
Délégué suppléant

Emeline GIAMBELLUCO
Christian PROVILLE

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 13 mars 2025

Certifiée exécutoire le : 13/03/2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

